

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE

1. PROJET DE RÈGLEMENT 1088-03-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1088-2020, TEL QU'AMENDE, RELATIF AU PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER TOUT OU PARTIE DE DÉPENSES LIÉES À L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT OU LA MODIFICATION D'INFRASTRUCTURES OU D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX
2. PROJET DE RÈGLEMENT 1166-2025 RELATIF AU PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER TOUT OU PARTIE DE DÉPENSES LIÉES À L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT OU LA MODIFICATION D'INFRASTRUCTURES OU D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

AVIS est par les présentes, donné aux personnes intéressées :

Qu'à sa séance ordinaire tenue le 10 mars 2025, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les projets de règlements 1088-03-205 et 1166-2025.

Que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ces projets de règlements feront l'objet de l'assemblée publique de consultation au St-John, situé au 593, rue Shefford à Bromont, le 24 mars à 18 h 30.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un membre du conseil désigné par lui, expliquera les projets de règlements et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur ces sujets.

Les règlements ne contiennent aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Les règlements 1088-03-205 et 1166-2025 s'appliquent à l'ensemble de la municipalité.

Des copies de ces projets de règlements sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au jeudi et de 8 h 15 à 12 h le vendredi, ou sur le site web de la ville sous cet avis public.

Donné à Bromont, ce 11^e jour du mois de mars 2025.

Le greffier,

Bernard Caouette, avocat